

Vous trouverez infra un tableau récapitulatif des dates de fins des dispositifs de crise AR/PB/PGE/PEPE (et leurs déclinaisons "Résilience" le cas échéant). Il intègre également les dates d'arrêt des dispositifs de restructuration, pour les aides concernées.

Tableau récapitulatif des dates de fin des dispositifs PEPE/AR/PB/PGE

Dispositif	Demande initiale		Demande de restructuration	
	Date limite de l'avis du CODEFI	Date de fin du dispositif	Date limite de l'avis du CODEFI	Date de fin du dispositif
Prêt Exceptionnel Petite Entreprise (PEPE)	15/06/2022*	30/06/2022	Dans les 12 mois suivant l'octroi du prêt initial ***	30/06/2023 (pour les derniers PEPE octroyés)
Avance Remboursable (AR Covid)	30/05/2022*	30/06/2022	En cours de définition	En cours de définition
Prêt à taux Bonifié (PB Covid)	30/05/2022*	30/06/2022	En cours de définition	En cours de définition
Prêt à taux Bonifié Résilience (PB Résilience)	30/11/2022	31/12/2022		
Prêt Garanti par l'État (PGE)		30/06/2022		Hors conciliation : date indicative : 15/02/2023** En conciliation : sans limite de durée
Prêt Garanti par l'État Résilience (PGE Résilience)		31/12/2022		

remontée des derniers avis CODEFI auprès de la Direction Générale des Entreprises, BPI...

* date définie par un accord de place. Sous toute réserve

** le dispositif ne peut être activé au-delà d'un mois avant la date de la première échéance de remboursement du capital